

GROUPE « DAMMARIE MA VILLE »

Le 8 avril dernier s'est tenue la séance du Conseil Municipal au cours de laquelle la majorité municipale a présenté son premier budget de la mandature, un temps fort qui vient illustrer les choix prioritaires faits pour 2021.

Sur le plan des investissements, cette année est notamment marquée par l'acquisition du Bois du Lys, qui permettra la poursuite des activités du centre de loisirs dans ce cadre privilégié, et la création d'une nouvelle école grâce à l'aménagement et l'adaptation de bâtiment existant. Le nouveau pôle de santé de l'Ermitage, financé par la ville et des fonds européens ouvrira ses portes dès le début septembre.

En matière de travaux, plus d'un million d'euros sera consacré à la voirie communale ce qui représente un engagement conséquent, ce montant étant supérieur à ce qui est dépensé dans des villes de taille comparable.

Le projet de réaménagement du centre-ville va connaître une nouvelle étape avec la requalification de la place Mazet et de ses abords. Nous engagerons également la consultation que nous avons promise autour de la halle du marché afin de déterminer ensemble le devenir de cet îlot.

Le budget 2021 intègre pour la première année deux enveloppes dévolues à la réalisation de projets participatifs. 200 000 € seront consacrés à un projet de création d'aire de détente et de loisirs et 17 000 à des actions à vocation numérique, écologique, solidaire. Une occasion pour chaque Dammarien de faire part de ses idées et de s'impliquer dans la vie municipale, tout comme ont souhaité le faire de jeunes élèves au sein du Conseil Municipal des Enfants, dont l'activité est malheureusement un peu mise à mal en raison du contexte sanitaire.

L'année 2021 sera également marquée par le renforcement des règles de constructibilité inscrites dans le Plan Local d'Urbanisme. Il s'agit, dans le respect des lois qui imposent de construire des logements, d'en limiter le nombre et les effets pour préserver le cadre de vie de notre commune.

Préserver, améliorer, échanger, trois verbes qui résumant quelques-uns des engagements financiers de cette année 2021, qui reste toutefois fortement marquée par les impacts de la crise sanitaire qui bouleverse nos vies depuis plus d'un an.

GROUPE « DAMMARIE CITOYENNE »

Lors du dernier conseil communautaire, la mise en place du permis de louer sur notre commune a été acté. L'agglomération a délégué à la ville la mise en œuvre et le suivi de ce dispositif comme le permet la loi. L'instauration de ce dispositif impose un délai de 6 mois entre la publication de la délibération mettant en place le dispositif et son application effective. Ce délai permet notamment de faire connaître à tous l'existence de ce nouveau dispositif et de sensibiliser les bailleurs aux démarches qu'il sera nécessaire d'accomplir pour procéder à la mise en location future des biens immobiliers sur les périmètres retenus. Si nous sommes favorables aux dispositifs permettant de lutter contre les logements insalubres et les marchands de sommeil, nous avons demandé quelles seront les capacités et les compétences mises en œuvre par la ville pour avoir un dispositif le plus efficace possible. Le 1er vice-président de

la CAMVS et maire de Dammarie-Lès-Lys réserve sa réponse pour un prochain conseil municipal. Les acteurs intervenant dans la lutte contre les marchands de sommeil et l'habitat indigne sont déjà tellement nombreux que l'on peut se poser la question de leur efficacité.

La question des logements décents concerne aussi les bailleurs sociaux. La décence du logement est définie à l'article 6 de la loi du 6 juillet 1989 qui renvoie au « décret Décence ». Le bailleur est obligé d'assurer au locataire la jouissance paisible du logement et des parties communes sans éléments manifestes pouvant porter atteinte à la sécurité physique ou à la santé et exempt de toute infestation d'espèces nuisibles et parasites. Le bailleur a des obligations également sur la régulation des charges locatives qui doivent faire « l'objet d'une régularisation annuelle » et d'une in-

formation sur le décompte par nature de charges avec les pièces justificatives des dépenses. Or, force est de constater que sur l'ensemble de ces points, des bailleurs sociaux sur notre commune ne respectent pas ces obligations mettant ainsi leurs locataires dans des situations humainement invivables et financièrement insoutenables. La forte diminution du nombre de gardiens, livrés à eux-mêmes, en quelques années ne permet pas non plus les meilleures relations entre bailleur et locataires. Les façades rénovées ne sauraient masquer les souffrances de locataires du parc de logements dit sociaux.

Bon 1^{er} mai : journée internationale de luttes des travailleuses et travailleurs.

dammariecitoyenne@gmail.com

GROUPE « UN NOUVEAU SOUFFLE POUR DAMMARIE »

En tant qu'élu(e)s Un Nouveau Souffle, nous dénonçons le manque de débat au sein du conseil municipal : si vous posez une question, M. Battail répond et monopolise le temps de parole (voir CR des conseils sur le site de la ville). Face à notre mécontentement, il nous propose d'utiliser les réseaux sociaux pour nous exprimer ! Drôle de manière de concevoir la démocratie participative !

DELIBERATIONS SANS POLITIQUE GLOBALE

Lors du dernier conseil municipal, ont été votées des délibérations déjà engagées : contrat VEOLIA EAU jusqu'en 2034, vente de parcelles pour projets immobiliers, coût de la géothermie, subventions aux associations, futur chantier rond-point de la Justice pour un projet commercial qui créera de nouveaux emplois selon le maire. Pourquoi ne pas impulser une vie économique au centre-ville et dans nos quartiers... Qu'en pensent nos commerçants ? Pourquoi ne pas étendre le marché jusqu'à la poste (via les trot-

toirs) en passant par le centre, ce qui dynamiserait les commerces actuels. Nous proposons de décorer les murs de notre ville avec des photos anciennes, de créer un parcours historique et des expositions dans la cour de la mairie pour valoriser des projets ou honorer des personnalités.

PROJET BOIS DU LYS... POUR TOUS ?

Nous avons voté cet achat car il permettra de développer un centre de loisirs, une nouvelle école et des nouveaux lieux pour les associations sportives et culturelles. Nous espérons qu'il sera réellement accessible à tous. Éloigné du centre-ville et de la plaine du lys, des transports devront être mis en place pour en faciliter l'accès. En ce qui concerne la future école, nous proposons la création d'une « classe dédiée » pour l'accueil régulier d'enfants des quartiers. L'objectif étant de les faire bénéficier de l'espace durant des journées banalisées (patrimoine, sport, citoyenneté, développement durable), avec des stages culturels et

sportifs pendant les vacances. La proximité de Blandy, Vaux-le-Vicomte et Fontainebleau doit nous inciter à créer une classe-découverte patrimoine avec quelques chambres en partenariat avec les archives et la région.

Vous pouvez le constater, nous veillons à exercer notre travail d'élu(e) d'opposition sans sombrer dans la contestation stérile, mais le mépris du maire devient insupportable !

SERVICES DE LA VILLE

Vigilance : aucun retour de l'audit sur le fonctionnement des services. Nous allons prendre RDV avec le maire.

Réagissez sur notre page Facebook

Echangeons : elu.unnouveausoufflepourdil@gmail.com